



COMMUNE DE SAINT PIERRE LAFEUILLE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021**

Convocation du 9 Décembre 2021

Présents :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - F. Bonnet | - I. Colombo Gomes |
| - A. Laure BOYER | - J.P Gélard |
| - O. Morin | - M. Massignan |
| - D. Bourdet | - J. Pimentel |
| - J. Gouasdon | - P. Quintana |

Secrétaire de séance :

A. Laure BOYER est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 – Comptes-rendus des commissions
- 2 – Présentation du RPQS 2020 du SMAEP de Francoulès
- 3 – Délibération autorisation engagement mandatement des dépenses d'investissement avant le BP 2022
- 4 – PLUI : Projet de plan de zonage
- 5 – Questions diverses

M. le Maire propose le rajout à l'ordre du jour de 2 points :

- 6 – Délibération sur modification du prix de vente des lots 7 et 8 du lotissement « les Terrasses du Roussillon »
- 7 – Délibération sur demande adhésion commune de Cénevières au SIFA
- 8 - Questions Diverses

Les membres du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte rendu de la séance du 8 Novembre 2021 qui leur a été envoyé par mail, l'ont approuvé à l'unanimité.

1 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- F.Bonnet informe des suites de la DP concernant la mise en place d'une antenne 4G et 4G+ à l'entrée de la commune. J. P. Gélard informe qu'il n'y aura probablement pas la servitude nécessaire à la légalité du projet. Ce dernier est donc en attente. En outre, un second projet va être déposé pour le même lieu et la même antenne par JSC. Il a été énoncé la possibilité de proposer un terrain communal sur le secteur de La Gaillouste, section C parcelle 343.

- P.Quintana a assisté à une réunion du SIFA le 29 Novembre dernier.

Le tarif par an et par habitant est de 3,10€.

Le coût de ramassage d'un chien ou d'un chat baisse passant respectivement à 32 € et 27 €.

Il fait part de la demande de la commune de Cénevières qui demande son adhésion au sein du SIFA. P. Quintana précise que les communes sont autorisées à enterrer les animaux en respectant la limite de poids de 40 Kg.

Il a été proposé aux communes l'achat d'un lecteur de carte puce pour un montant allant de 150 à 250 € pour l'identification des chiens ou chats errants.

- A.L Boyer informe de l'évolution de la mise en place de la loi EGALIM et de ses contraintes : 20 % Bio et 30 % Label. La cantine prépare en moyenne 80 repas par jour. Dans le but d'éviter un surcoût non négligeable, M. Soler Serge, le cantinier nous propose de faire des demandes de subventions auprès de la Chambre d'Agriculture, du Grand Cahors, et du Département.

- A .L Boyer a lancé les demandes de devis auprès de différents prestataires portant sur les colis destinés aux Aînés afin de palier l'organisation du repas de ces derniers en raison des mesures sanitaires COVID 19, toujours en vigueur.

Comme l'année dernière, l'opération « des chocolats en ballotins pour les administrés » sera probablement reconduite. Des devis ont été demandés. Le nombre d'habitations est à préciser par quartier et par référent.

- S'agissant de l'urbanisme, F.Bonnet nous annonce que les terrains de Carcavy ont été bornés et les 1^{er} Permis de Construire sont déposés.

Une Déclaration Préalable de 3 lots a été déposée pour le lieu dit Moncoutié.

La maison sise au 75, chemin de Cantegor est vendue.

Un Permis de Construire pour M. MARGOTTIN et Mme ALCANTARA est accordé sur les terrains de M. JOLY J. Luc qui les avaient mis en vente.

Les terrains « chemin des vignes » sont vendus et un P.C est accordé.

- A. L Boyer a assisté à une réunion de voirie du Grand Cahors. Elle a été informée des travaux d'entretien sur la portion basse de la RD 22 desservant Bellefont qui se dérouleront dans le courant de l'année 2022.

- A.L Boyer et F. Bonnet se sont entretenus avec la mairie de Maxou pour la mise en sécurité du chemin du Mas de Lacombe ainsi que devant le camping, lieux riverains des deux communes. Il a été aussi convenu qu'il serait mis en sécurité, à la demande des riverains, le chemin des Graves. Le choix s'est porté sur la pose et le traçage de chicanes devant le camping et chemin des Graves, ainsi que la pose de 2 panneaux de chaque côté de celle-ci.

Un panneau de limitation de vitesse à 50 km/h sera posé à l'entrée du chemin des Graves. Quant au « Chemin du Mas de Lacombe », il y aura 2 panneaux « sens interdit aux 3,5 T » qui seront posés complétés par un panneau direction « Cahors » à l'intersection des 2 chemins.

Une partie des travaux sera réalisée avec la participation financière de Maxou, elle concerne la chicane du camping (marquage, balises et panneaux) ainsi que le panneau directionnel.

2 – PRESENTATION DU RPOS 2020 DU SMAEP DE FRANCOULES

O. Morin présente le rapport du dernier comité syndical de 2020. Sur l'ensemble du territoire desservi par le SIAEP Francoulès, soit 12 communes, le nombre de foyers desservis est de 3 599 pour une consommation totale de 608 408 m³. La moyenne de la consommation par foyer est de 102 m³.

Au cours de l'année 22 prélèvements ont été réalisés et révèlent que la qualité de l'eau est bonne.

Il a été réalisé pour 125 251,26 € de travaux sur le réseau du SMAEP Francoulès.

3 – DELIBERATION AUTORISATION ENGAGEMENT MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2022

Monsieur le maire expose que l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant de l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le maire d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir au plus tard en avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

BP INVESTISSEMENTS (en euros)	QUOTITE DISPONIBLE A REPORTER SUR BUDGET 2021 (en euros)
163 270 €	40 817.50 €

Chapitre voté	Opération	Article	Montant
	N° 104 – Travaux école	2131	5 000 €
	N° 105 – Achat terrains Marcouly	2111	5 000 €
	T O T A L		10 000 €

4 – PLUI : PROJET DE PLAN DE ZONAGE

M. le maire fait part d'un courrier, émanant du Grand Cahors portant sur la demande d'avis aux communes du Grand Cahors sur le projet de PLUI, arrêté au conseil Communautaire du 10 novembre 2021, nous est parvenu accompagné du projet du plan de zonage de la commune. Ce courrier nous invite à nous prononcer et donner un avis voté par délibération au plus tard le 10 février 2022, soit trois mois à compter de l'arrêt du projet. Par mail, en date du 9 décembre, M. le maire a proposé différentes dates afin de pouvoir s'entretenir avec MM. GENTIEN et THOMAS ainsi que Mme RIEHL. Nous restons dans l'attente d'un retour de leur part afin de pouvoir obtenir des précisions et nous prononcer sur l'avis à donner.

6 – DELIBERATION SUR MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS 7 ET 8 DU LOTISSEMENT « LES TERRASSES DU ROUSSILLON »

Par délibération du 8 novembre 2021, le conseil municipal avait entériné la proposition de M. le maire portant sur la modification du prix de vente des lots 7 et 8 du lotissement « Les Terrasses du Roussillon » induit par le changement de surface.

M. le maire a pris attache avec le notaire de la commune afin de lui faire part de ce changement. Il semblerait, pour des raisons liées à la légalité des actes, qu'il serait plus judicieux de procéder de manière différente.

Aussi, F. Bonnet propose d'acter les répartitions de contenance et prix de vente y afférents comme suit :

Lots 7 et 7' composés des parcelles section C n° 714-718 et 724 p se décomposant ainsi :

- Lot 7 d'une contenance de 1001 m² : 32 000 € TTC
- Lot 7' d'une contenance de 508 m² : 3 556 € TTC

Lots 8 et 8' composés des parcelles section C n° 719 et 724 p se décomposant ainsi :

- Lot 8 d'une contenance de 1038 m² : 34 188 € TTC
- Lot 8' d'une contenance de 116 m² : 812 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les prix de vente des lots sont les suivants :

Lots 7 et 7' composés des parcelles section C n° 71 4 – 718 et 724 p se décomposant comme suit :

- Lot 7 d'une contenance de 1001 m² : 32 000 € TTC et
- Lot 7' d'une contenance de 116 m² : 812 € TTC

Lots 8 et 8' composés des parcelles section C n° 719 et 724 p se décomposant ainsi :

- Lot 8 d'une contenance de 1038 m² : 34 188 € TTC
- Lot 8' d'une contenance de 116 m² 812 € TTC

7 – DELIBERATION SUR LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CENEVIERES AU SIFA

Par délibération de son conseil municipal en date du 9 avril 2021, la commune de CENEVIERES (174 habitants (population municipale source INSEE)) a fait connaître son intention d'adhérer au SIFA».

«En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'adhésion de la commune de CENEVIERES au SIFA.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Au regard des nouvelles constructions et de celles à venir, P. Quintana nous propose la mise en place d'une cérémonie « accueil de nouveaux arrivants sur la commune » qui se déroulera une fois l'an.

Il sera déposé, avec le référent quartier et le maire ou un adjoint, la feuille de St Pierre ainsi qu'une invitation personnalisée au prochain évènement communal.

- P. Quintana nous propose la mise à l'étude du système Panneau Pocket afin d'informer la population des évènements importants se déroulant dans la commune. Le coût serait de 130 à 180 € l'année. A ce jour, la seule commune adhérente aux alentours est Trespoux-Rassiels. Nous allons nous rapprocher d'elle pour connaître son degré de satisfaction eu égard à l'utilisation faite.

- P. Quintana nous informe que le SYDED propose la vente de kits de poubelles pour les évènements ayant lieu en extérieur pour un coût de 152 à 261 € étant également précisé que le prêt du matériel est aussi possible. Contact doit être pris avec la commune de Maxou pour envisager un achat mutualisé.

- Il est prévu de contacter Mme Bauduin, sophrologue qui souhaite une mise à disposition de nos locaux pour exercer sa spécialité

La séance est levée à 22 h 52.

